

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série

Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum

Band: 8 (1906)

Heft: 2

Artikel: A travers les fouilles de Saint-Maurice

Autor: Bourban, P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-158230>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A travers les fouilles de Saint-Maurice.

Par le chanoine *P. Bourban*, directeur des fouilles.

II.

Autour du Pont de Saint-Maurice.

Dans un premier chapitre intitulé le *Pont et le château de St-Maurice*, j'ai introduit les visiteurs dans la petite ville, non par la voie ferrée, par un noir tunnel, mais par le Pont lorsqu'il possédait encore ses travaux de défense et son couronnement archéologique. ¹⁾

Je continuerai l'exposé de mes recherches dans cet article que j'intitule : *Autour du Pont de St-Maurice*.

Si pendant les grands froids, lorsque les basses eaux permettent de voir les piles du pont, on y rapporte un examen sérieux, on constate sans peine, à la base de la pile gauche, deux ou trois rangs de gros appareils absolument romains.

Ce sont des marbres jurassiques que les Romains ont transportés à travers la Suisse pour reconstruire l'*Acaunum* gaulois désigné dans les Itinéraires, sous le nom de *Tarnadae* ou *Tarnaiae*, Tarnade.

La planche IX nous met sous les yeux la différence des appareils et de la maçonnerie de deux époques bien marquées, ainsi que la ligne de démarcation des restes de la pile romaine sur laquelle les constructeurs ont assis la pile gauche de leur pont. — La pile droite, par contre, a été de tout temps construite sur le rocher taillé.

Il me semble pouvoir attribuer aussi à l'époque romaine, le mur en gros appareils bien taillés que surplombe une voûte construite au XIX^e siècle pour élargir la route de Saint-Maurice.

Mais revenons au pont lui-même. A quelle époque du moyen âge l'a-t-on construit ?

Les Romains avaient été des maîtres incomparables dans la construction des routes et des ponts. Mais l'art de construire les ponts en pierre avait été perdu avec la chute de l'Empire. Des essais de voûte d'église, dans le haut moyen âge, avaient amené les déceptions de voir les écartements des murs latéraux et la ruine irréparable des édifices.

Par contre, avec le XII^e et le XIII^e siècle, nous sommes en présence d'un art nouveau de procédés scientifiques bien formulés sur la théorie de la cons-

¹⁾ Voir Anzeiger, 1905/06. N^o 1.

truction et de la poussée des voûtes. Et la hardiesse des procédés qui avaient suspendu bien haut les voûtes des églises, des monastères, et des cathédrales, permettait de construire des arches immenses pour des ponts en pierre. Quelquefois, on les élevait sur les fondations des ponts romains dont les arches étaient tombées par les infiltrations de la pluie et le travail de dislocation de la glace, ou avaient été démolies au temps des guerres si fréquentes au moyen-âge.

Ainsi, Viollet-le-Duc cite, dans les monuments de ce genre, le vieux pont de Saintes sur la Charente, qu'il a soigneusement étudié et qui fut démolí de son temps. „Ce pont, nous dit-il, était bâti sur des piles romaines et présentait sur une d'elles, vers la rive droite, une porte antique formant arc de triomphe à deux ouvertures.“¹⁾

Le pont de St-Maurice est un autre exemple du plus haut intérêt d'un pont roman élevé sur des piles romaines.

Je dis *roman*, car par l'étude attentive des matériaux et des formes architecturales, je crois y voir travailler les constructeurs du XII^e siècle, peut-être cette confrérie des *Hospitaliers pontifes* qui, comme le prouve le pont d'Avignon, avaient le Rhône comme champ d'activité.

A partir des marbres jurassiques qui forment les restes de la pile romaine gauche, les constructeurs du XII^e siècle montent avec une voûte à plein cintre, ce que l'on ne rencontre plus dans les ponts de la période gothique. Les pierres de la voûte, les appareils qui forment l'extérieur du cintre au Nord et au Midi sont d'une forme que l'on doit attribuer à une belle époque de l'art de la construction.²⁾ Ces claveaux d'une petite épaisseur sur une grande hauteur, contrastent avec des appareils plus grossiers employés au XV^e siècle, dans la partie supérieure du pont tel qu'on le voit actuellement. En amont, et en aval pour les reins du pont, jusqu'à mi-hauteur, où nous verrons plus tard d'autres ouvriers et d'autres appareils, on emploie de petits appareils formant une maçonnerie soignée, mais bien distincte de la maçonnerie de la partie supérieure. Tandis que dans les constructions d'un seul jet, les gros matériaux sont toujours placés au bas des monuments.

A ces caractères de construction, vient s'ajouter un monument écrit, qui nous atteste l'existence du pont en pierre au XIII^e siècle.

En 1293, Martin Chynavelle et son épouse Jaquette reconnaissent le testament du père de Jaquette, Guillaume Caillé, qui a fondé dans l'église de l'abbaye de St-Maurice, un anniversaire pour lui et pour sa femme, et a donné à cette intention un setier de vin par année, à prendre sur les dimes qu'il possède dans les vignes de St-Maurice au delà du *pont en pierre* construit sur le Rhône.

¹⁾ Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*, vol. VII, pag. 231.

²⁾ Planches IX et X.

. *vinearum de Mauricio existentium ultra pontem lapideum Rhodani.*¹⁾

Une autre question se pose. Où a-t-on trouvé les ressources nécessaires pour cette grandiose construction?

Les ressources pour la construction des ponts s'obtenaient à cette époque de la même manière que pour la construction des églises et des monastères. Construire un pont, c'était servir les pauvres, les voyageurs et les pèlerins qui y passaient, et par conséquent faire une œuvre religieuse, une œuvre de charité. Comme l'entrée des églises est libre pour tous les fidèles, le passage des ponts ne doit être soumis à aucune imposition. Cependant, la nécessité de la défense, et souvent la rapacité des pouvoirs publics ont fait naître de nombreuses exceptions à cette règle. En 1036, Eudes, comte de Chartres, de Tours et de Blois, déclarait que, ayant fait bâtir un pont à Tours dans le seul but de *faire une action méritoire pour le salut de son âme*, il ne voulait pas qu'il y fût perçu des droits d'aucune espèce.²⁾

Mais nous avons sur ce caractère religieux des ponts, le sentiment du grand théologien S. Thomas d'Aquin, qui a dominé le XIII^e siècle de son génie. — En parlant des indulgences, il nous dit que l'œuvre matérielle imposée par l'Église pour les gagner, ne peut pas être appliquée à un but purement matériel; mais qu'elle doit être appliquée à des choses annexées aux spirituelles comme . . . la construction des églises et des *ponts* etc.³⁾

Or, si les ponts qui desservait les intérêts d'un pays, se présentaient comme une œuvre de charité aux yeux des chrétiens et des théologiens, à St-Maurice, de quel objet de sollicitude ne devait-il pas être pour la Religion, ce pont qui était non seulement celui des marchands avec l'Italie, mais surtout celui des pèlerins au tombeau des martyrs d'Agaune, et des pèlerins à Rome et en Terre-Sainte.

Passons maintenant à l'histoire de la dévastation, de la restauration et de la défense de ce célèbre pont roman construit sur une pile romaine.

III.

Restauration du Pont de St-Maurice.

Mais pourquoi alors des historiens ont-ils attribué la construction de ce pont à Jodoc de Syllinen, qui fut évêque de Sion, Comte et Préfet du Valais, de 1482 à 1496?

La réponse à cette question sera facile lorsque j'aurai démontré que l'Évêque Jodoc de Syllinen n'a pas bâti le pont, mais qu'il a fait reconstruire les reins et le tablier du pont de St-Maurice.

Nous sommes ici en face des guerres de la conquête du Bas-Valais, et de la guerre des Suisses contre Charles-le-Téméraire.

¹⁾ Original, archives de l'abbaye, *Legs pieux*, tir. 60.

²⁾ Voir Viollet-le-Duc, *architecture*, t. VII, pag. 223.

³⁾ S. Thomas, *Summa theologica*, Supplem. 9. 25.

Et gare aux ponts, même en pierre, lorsque les intérêts de la guerre seront contre eux !

Berne venait de déclarer la guerre à l'un des princes les plus superbes et les plus opulents du XV^e siècle, à Charles-le-Téméraire, Duc de Bourgogne. Et comme la main de Marie, fille unique du Duc, était convoitée par plus d'une cour, le sort de Charles-le-Téméraire intéressait une partie de l'Europe.

Yolande de Savoie, espérant un brillant mariage pour son fils, le duc Philibert, encore mineur, devenait l'alliée du Duc de Bourgogne, après avoir quelque temps auparavant donné la ville de St-Maurice en hypothèque à Berne. Les Valaisans s'assuraient de l'alliance de quelques cantons suisses et particulièrement de Berne.

Les difficultés sans cesse renaissantes sur la frontière de la Savoie et du Valais, délimités alors par la Morge qui coule à l'Ouest de Sion, amenèrent la guerre de 1475. A l'entrée de l'hiver, 10,000 Savoyards étaient aux portes de Sion avec l'espoir presque certain de la victoire ; mais les Hauts-Valaisans aidés de 3000 Bernois et Soleurois, arrivés par les montagnes, taillèrent en pièce cette brillante armée. Et la journée de la *Planta*, devant Sion, fut la conquête du Bas-Valais sur la Savoie.

La marche triomphale du vainqueur fut arrêtée au-dessus de St-Maurice, à cause des rigueurs de l'hiver. Mais sur le passage, les tours et les châteaux élevés au XIII^e siècle par la Savoie, étaient à tout jamais ruinés. D'autre part, sous prétexte d'empêcher les Italiens d'accourir au secours de Charles-le-Téméraire, les Bernois occupaient le Mandement d'Aigle, et étendaient leurs frontières jusqu'au pont de St-Maurice.

La Savoie aurait essayé d'échelonner ses soldats sur la ligne inférieure du Rhône depuis son embouchure dans le lac Léman jusqu'au pont de Saint-Maurice. Et c'est pendant cet hiver qu'il faut voir la garde du château de St-Maurice faisant un dernier effort pour se défendre et démolissant les reins du pont de manière à avoir une brèche infranchissable entre la clef de voûte de la grande arche, et la route. On peut voir encore maintenant jusqu'à quel endroit le pont a été démoli, en aval, du côté du village de Massongex. Le pont allait en s'élargissant vers la route, ce qui permettait aux chars de tourner plus facilement ; tandis que la partie qui a été construite plus tard, forme en cet endroit un retrait d'environ 1 mètre.

Mais tous les efforts avaient été inutiles. Au printemps de 1476, les troupes du Valais, poursuivant l'invasion, s'emparaient de St-Maurice ; et le pont et le château avaient d'autres maîtres. Ils appartenaient à l'Eglise de Sion et aux Patriotes des sept dizains du Haut-Valais.

Partout il n'y avait que des ruines entassées. Les murs du bourg de Conthey, de Saillon et de St-Maurice étaient en partie démolis. Les tours et les châteaux au nombre de seize, y compris celui de St-Maurice, étaient devenus la proie des flammes. La démolition des reins et du tablier du pont pourrait avoir aussi ici sa place, sans risquer des jugements téméraires contre les envahisseurs ni forcer le texte historique des écrivains du XVI^e siècle

Mais on s'était trop pressé dans les démolitions, surtout pour St-Maurice, qui, au point de vue stratégique, est une place hors paire. — On y fixa le siège du gouvernement du Bas-Valais, jusqu'à Massongex, avec un gouverneur nommé par la Diète et l'Evêque. Les seigneuries de l'Abbaye de Saint-Maurice n'étaient point comprises dans ce droit de conquête.

Pendant l'été de 1476, on se mit à réparer la porte qui était à l'extrémité du pont sur la rive droite et qui portait précédemment une chapelle dédiée à S. Michel. La nouvelle chapelle fut dédiée à S. Théodule, patron du diocèse de Sion; et les Carmes de la Province de Toulouse, établis sur la pittoresque colline de Géronde, donnèrent, à la demande du châtelain et de la bourgeoisie de St-Maurice, des reliques nombreuses pour la nouvelle chapelle.¹⁾ La tradition des reliques déposées dans la chapelle des ponts était ainsi fidèlement conservée. Mais d'autre part, on voit percer la froideur des

chanoines gardiens des reliques des martyrs de la Légion thébénienne. On se garde bien d'en offrir aux nouveaux maîtres.

Du côté du Valais, on avait dû, en présence de la démolition des reins et du tablier du pont en pierre, jeter un pont en charpente qui, du pied du château, venait s'appuyer sur la voûte de l'arche du pont du XII^e siècle entièrement conservée.

Et le souvenir de ce tablier en charpente a été consigné dans le catalogue des Evêques de Sion, dans un manuscrit des Archives de l'Abbaye de St-Maurice, le *Liber vallis Illiacae*, p. 151 (*Jodocus Sillinon Ep. Sedun*); et l'auteur a vu encore les entailles faites du côté du château pour recevoir la tête des poutres :

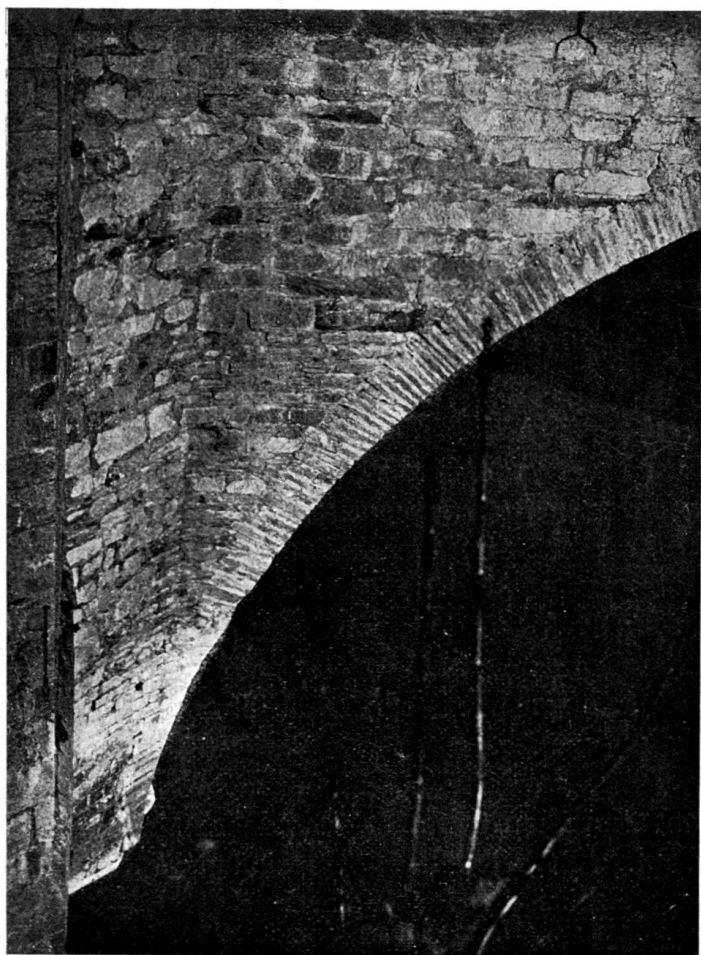


Fig. 85. Pont de Saint-Maurice. Partie de la pile gauche.

¹⁾ Archives de l'Abbaye.

„Olim Agauni pons Rhodani erat ligneus apud domum sclopetariorum et per quasi medium viridarii Castri iter erat, apparent in magno lapide foramina incisa in quibus includebantur trabes e regione dicti loci *les bas de notre Dame*.“

En temps de guerre, on n'avait qu'à retirer le tablier en charpente ; le pont était coupé et l'entrée du Valais rendue impossible.

En 1491, sous l'évêque Jodoc de Syllinen, qui fut comme Schiner, un organisateur, un batailleur et un conquérant, le Valais décida la reconstruction en pierre du célèbre pont de St-Maurice. (Pl. X.)

De la route qui va à Massongex, le premier village au-dessous de Saint-Maurice, on observe d'une manière bien sûre l'endroit d'où partent les travaux de cette restauration. Pendant que le nouveau mur est perpendiculaire à l'ancien vers l'arche du pont, il est rétréci d'environ un mètre vers la route et rend ainsi le contour plus difficile.

Dans cette nouvelle construction en gros appareils, formant une démarcation bien visible en amont, sur la pile gauche (fig. 84), on a regardé beaucoup plus à la solidité qu'à la beauté et à l'élégance. Les parapets étaient munis de créneaux afin de pouvoir empêcher l'ennemi de venir au moyen de barques jetées sur le Rhône, miner les bases du pont. Nous avons eu la bonne fortune de retrouver les comptes de cette construction, présentés à l'Evêque de Sion par Noble Barthélemy d'Arbignon, châtelain de St-Maurice.¹⁾ Ils sont d'un haut intérêt pour nous donner une idée d'un chantier au XV^e siècle. Le texte en sera donné en appendice.

En 1523, le Valais rebâtissait aux frais des communes du gouvernement de St-Maurice, le château qui est parvenu jusqu'à nous, dans ses parties principales, mais qui a été découronné de quatre tourelles d'angle, des machicoulis et des créneaux, et a perdu ainsi son vrai cachet militaire.

L'administration du pays conquis était régularisée, et l'Evêque et la Diète distribuaient de ce chef annuellement à chacun des sept dizains du Haut-Valais, 2000 florins. — Mais les événements avaient marché. Il s'agissait de garder la rive gauche du Rhône contre l'appétit des Bernois qui, par l'occupation du Mandement d'Aigle, avaient étendu leurs frontières jusqu'au Rhône et venaient, dans le mois de janvier 1536, de s'emparer de tout le pays de Vaud.

Dans une Diète convoquée à la hâte par l'Evêque Adrien I^{er} de Riedmatten, le 26 janvier 1536, ils décidèrent, „que dans les dangers actuels on ne devait épargner aucune dépense, mais tenir des commissaires et des espions à l'extrémité du Bas-Valais, pour suivre les progrès des événements, et cela aux frais des patriotes“.²⁾

La grosse dépense que l'on a dû faire à St-Maurice, a été pour la construction d'une forteresse sur la pile gauche du pont de St-Maurice.

¹⁾ Original, Archives Stockalper de la Tour, communiqué par M. l'Abbé Imesch, Curé de Naters.

²⁾ Lettre au gouverneur de St-Maurice, dans *Grenat, Histoire moderne du Valais*, p. 7.

Lorsque l'on vient de la gendarmerie vaudoise, on aperçoit de chaque côté du pont, d'immenses murs en pierres de taille, qui, émergeant des flots du Rhône, montent jusqu'au parapet de la route actuelle. Ce sont les bases de la forteresse élevée par le Valais pour rendre impossible toute tentative d'invasion dans le pays. Ces murs d'un beau travail ont été très bien combinés au point de vue technique. Basés sur le rocher, ils montent comme des contreforts de la pile gauche du pont. Ils ne lui permettent de dévier ni à droite ni à gauche, et empêchent les flots du Rhône de venir la démolir.

Les murs qui restent encore de cette forteresse, portent sur leurs flancs la date de leur construction. Au premier étage du mur, il y a en chiffres arabes 1536.¹⁾ Chose étrange, à l'étage suivant marqué par un retrait, il y a une pierre d'angle qui porte en toutes lettres, en caractères gothiques mais renversés, la date de MCCCCXXI. C'est une inscription antérieure qui y a été utilisée comme pierre de construction.

Mais au moyen de l'estampe²⁾, dessinée par le célèbre architecte de leurs Excellences de Berne, Sprünglin, et d'un autre dessin que les Bernois avaient préparé pour leur fortifications au-delà du pont, nous pouvons refaire dans notre imagination la partie supérieure de la forteresse aujourd'hui disparue. C'est sous ces trois portes que nous allons lire les comptes de la grande restauration du pont de St-Maurice en 1491.

Appendice.

Computus Pontis S^{ti} Mauricii Agaunensis pro ougiva factus per Dominum Jodocum De Silinen Episcopum Sedunensem Anno 1491.³⁾

„Computus Nobilis Bartholomei de Arbignione Castellani S^{ti} Mauricii Agaunensis, horum quae recepit a Reverendissimo Domino nostro Sedunensi Episcopo, pro ougiva Pontis Rhodani dicti loci S^{ti} Mauricii, et horum quae libravit idem Castellanus eadem de causa, inceptus die Veneris crastina Ascensionis Domini tresdecima May, Anno Domini 1491. Quae ougiva finita fuit die Lunae Vigiliae festi Omnium sanctorum.

P.^o recepit a praefato R^{mo} Domino nostro in Seduno X ff. p. pond.

Item a francisco firleti nomine praefati Domini nostri XX ff. p. p.

Item ab Alamandi nomine eiusdem Domini nostri $\frac{XX}{III}$ XIII ff. p. p. 1 gr.

Item ab Egregio Joe Jordan, nomine praedicto in ducatis XX^{ti} summa LXIII ff. p. p. III gr.

Item a Nobili Petro de Montheolo praesente ipso Domino nostro LXX ff. p. p. VIII gros.

Item ab eodem domino nostro inclusis XX fl. per ipsum dominum nostrum in Seduno traditis Magistro Joanni Paniot, Magistro lapidum XXX ff. p. p.

Item magis ab Allamandi de secunda solutione talliae de Mense X^{bris} XX ff. p. p.

Summa tota — $\frac{C}{III}$. XII fl. p. p. 7 gros.“

¹⁾ L'emplacement de ce chiffre est marqué sur la Planche IX.

²⁾ *Anzeiger*, 1905'06, N^o I. Planche I et Fig. 22..

³⁾ M. S. archivi nobilis familiae F. de Stockalper, Briguensis. Hic titulus primae paginae alia manu, tempore recentiori, appositus fuit.

..Sequuntur libratae factae per dictum dominum Castellatum.

P.^o dicto Magistro Joanni Paniot Lathomo ad causam dictae ougivae $\frac{XX}{VII}$. XVIII ff. X gros

Item Magistro Burnod Raffornerio XXIII ff. p. p.

Item Magistro Richardo pro Lapide XXIII ff. p. p.

Item eidem Magistro Richardo pro duabus jornatis quando juvit in Raffurno cum hosiis suis VII gros.

Item per Egreg. Joannen Jordani eidem promissis faciendo focum raffurni VI gros.

Item Magistro Bollu pro factura bechia¹⁾ VIII ff. p. p.

Item pro fusta dictae bechia III ff. p. p.

Item Colleto de Castellione pro III^{or} trabibus pro faciendo sustam latomis IIII gros.

Item illi qui adduxit dictas trabes versus Pontem I gros.

Item Amedeo Sallient pro duabus trabibus positis in perreria pro onerando lapides supra currus V gros.

Summa tota hujus Marginis $\frac{C}{II}$. XVIII ff. VIII gros.

Item pro una pala ferri empta III grossos cum denario.

Item magis Antonio Manson pro duobus fassour ad faciendum loz Mortey X gros.

Item pro duabus setulis pro portando loz Morteys III gros.

Item magis pro tribus sevières ad portandum versus ougevam VI gros.

Item dicto Antonio Mason primo in principio tam pro cuspidibus martellorum lathomorum quam pro cavillis bechia XXI gros. cum denario.

Item magis pro cæna dicti Bollu qui fecit bechiam et ejus famuli, et magistri Joannis Paniot faciendo forum bechia IX cart.

Item pro poto vini soluto domi Colleti de factis pro Rafforneriis quando recesserunt III cart.

Item Pernodo Pomelli die Vigiliae Magd^{nes} pro portando praefato Reverendissimo Domino nostro Examen illorum de Morcles V gros.

Item pro cæna dicti Domini Castellani et Jacobi Allamandi et Ambrosii Engron, quando venerunt ab Arbigniove ubi factum fuit dictum examen traditum Amedeo Christini IIII gros. cum denario.

Item magis dicto Anthonio Manson fabro pro catena bechia ponderat XXX libras, libravit III flor., X^{tu} gros.

Item magis Ansermodi de Chambex pro expensis per Egreg. Joannem Jordani domi dicti Ansezmodi et Bertholat et alios secum exeuntes factis, finiendo examen dictorum de Morcles, de praecepto dicti Jordani II flor. p. pond.

Item magis dicto Anthonio Manson pro Cuspidibus Martellorum et les cuin et ferramenta bechia XXXV gros.

Item Ludovico Marbo quando misit eum ad dominum die Vigiliae Sti Petri ut mitteret pecunias V gros.

Item Colleto de Rassia in exonerationem summae pecuniarum sibi debitae pro sex duodenis lanorum XI gros.

Item magis Joannis Chappuys pro loz berrot ad conducendum grossos lapides super Enginaz XV gros.

Item magis franco de Chamberiaco pro quinque catellis pro bechia V gros.

Summa tota hujus marginis XI flor. II gros.

¹⁾ *Bechia* espèce de treuil de carriers.

- Item magis pro funibus necessariis bechiaie qui ponderaciunt octo lib. quos fecit Claudius Oudran VI gros.
- Item magis Antonio Manson pour le Luyres ferri du berret (?) X gros.
- Item magis pro funibus du cabas ad descendendum lapides supe (sic) Ougenaz traditis Joanni forestri.
- Item magis pro pinguedinibus ad unguendum catellas VI gros.
- Item magis dicto Anthonio Manson pro cuspidibus et les coing lathomorum domi Boneti praesente magistro Joanne XXVII gros.
- Item pro iorniuis Michaelis Piattannaz et Jacobi filii Magistri Richardi pro ipsis factis ver-tendo bechiam, ad descendendum lapides super ougiva XIII flor. X gros.
- Item dicto Manson ultimate pro cuspidibus martellorum et les cuyn praesente dicto Magistro Joanne XXVI gros.
- Item magis pro curribus scilicet primo ab Ansermodo Ganelli pro Jornatis tribus sui currus XV gros.

Summa tota hujus marginis XXII flor. VIII gros.

- Item à la Chablese pro duabus Jornatis sui currus X gros.
- Item Joanni de furno pro duabus Jornatis currus sui X gros.
- Item Perrodo de Loya pro una Jornata currus sui V gros.
- Item dicto Ansermodo Ganelli pro una iorniuaz currus sui V gros.
- Item Joanni Oudran pro 1 Jorniuz currus sui V gros.
- Item eidem Joanni pro una alia Jorniuz currus sui V gros.
- Item Petro Estru pro 1 jorniua sui currus V gros.
- Item dicto Ganelli pro 1 alia iorniua currus sui.
- Item a Chambouey pro una iorniua currus sui V gros.
- Item a la Berthodaz pro duabus iornatis currus sui X gros.
- Item dicto Petro Lombard pro II iornatis sui currus X gros.
- Item Aymoni Mattelli pro 1 iorniua currus sui V gros.
- Item dictae Berthodaz pro II iornatis currus sui X gros.

Summa — VIII flor. — 4 gros.

- Item dicto Petro Lombardi pro 1 iornata currus sui V gros.
- Item Joanni Freydon pro II iornatis currus sui X gros.
- Item dicto Ganelli pro 1 jornata currus V gros.
- Item Joanni Oudran pro 1 iornata currus V gros.
- Item dicto Joanni de furno pro 1 iornata currus V gros.
- Item Aymoni Matelli pro iornata currus V gros.
- Item dicto Chambouet pro iornata currus V gros.
- Item dicto Mattelli pro II Jornatis currus X gros.
- Item francisco Gemet pro II iornatis sui currus X gros.
- Item dicto Chambouey pro II iornatis currus X gros.
- Item 4 curribus Massongei di Vigiliae exaltationis Stae Crucis ducendo lapides XX gros.
- Item Joanni freydon pro 1 iornata currus sui V gros.
- Item Joanni de furno pro 1 iornata sui currus V gros.
- Item dicto Garret pro 1 iornata sui currus V gros.

Summa totius paginae IX flor. II gros.

- Item à la Bertodaz pro 1 jornata currus sui V gros.
- Item Perrodo de Loyaz pro 1 jornata currus sui V gros.
- Item Jaquemetae savellaz pro 1 jornata currus V gros.
- Item Petro Astiny pro II Jornatis sui currus X gros.
- Item de ultimis pecuniis pro curribus 1^o Ansermo Ganelli pro 1 iornata sui currus in lapi-dibus V gros.
- Item Joanni Oudran pro 1 jornata currus sui V gros.

Item Petro Estraux pro 1 iornata sui currus V gros.
 Item Perrodo de Loya pro 1 iornata sui currus V gros.
 Item Guillo Bochattey, pro 1 iornata sui currus ad arenam \ gros.
 Item ou gros Jean pro jornata currus V gros.
 Item Claudio Laveto circa festum Beati Michaelis pro II jornatis currus X gros.
 Item Aymoni Matelli pro II iornatis currus X gros.
 Item Ansermodo de Chambouey in crastinum S^{ti} Michaelis pro 1 iornata currus sui V gros.
 Item eadem die à la Chablese pro 1 iornata currus sui V gros.
 Summa tota hujus paginae VII flor. — 1 gros.

Item Joanni de furno pro 1 iornata currus V gros.
 Item Petro Lombardi pro 1 jornata currus V gros.
 Item Colleto de Rassia pro 1 jornata cnrrus V gros.
 Item à la Berthodaz pro II jornatis currus X gros.
 Item Claudio de Laveto pro II iornatis currus X gros.
 Item Girardo de Mollys pro II iornatis currus sui X gros.
 Item Joanni Oudran pro II iornatis currus X gros.
 Item Petro Lombardi pro II iornatis currus X gros.
 Item Ansermodo Ganelli pro II iornatis currus X gros.
 Item Perrodo de Loya pro II iornatis currus sui X gros.
 Item in crastinum S^{ti} Lucae in arena dicto Petro Lombardi pro II iornatis currus X gros.
 Item tunc Ansermodo de Chamb^{co} pro iornatis duabus currus sui in arena X gros.
 Item Joanni de furno in calce pro iornatis duabus X gros.
 Item Chablesiae pro II iornatis in arena X gros.
 Item Petro Lombardi die Vigiliae festi omnium sanctorum in arena V gros.
 Summa hujus paginae X flor. — X gros.

Item Joanni de furno pro 1 jornata currus V gros.
 Item Petro Lombardi pro 1 jornata currus V gros.
 Item Colleto de Rassia pro 1 jornata currus V gros.
 Item à la Berthodaz pro II jornatis currus X gros.
 Item Claudio de Laueto pro II iornatis currus X gros.
 Item Girardo de Mollys II iornatis currus sui X gros.
 Item Joanni Oudran pro II iornatis currus X gros.
 Item Petro Lombardi pro II jornatis currus X gros.
 Item Ansermodo Ganelli pro II iornatis currus X gros.
 Item Perrodo de Loya pro II iornatis currus sui X gros.
 Item in crastinum S^{ti} Lucae in arena dicto Petro Lombardi pro II iornatis currus X gros.
 Item tunc Ansermodo de Chamb^{co} pro iornatis duabus currus sui in arena X gros.
 Item Joanni de furno in calce pro iornatis duabus X gros.
 Item Chablasiae pro II iornatis in arena X gros.
 Item Petro Lombardi die Vigiliae festi Omnium Sanctorum in arena V gros.
 Summa tota hujus paginae X flor. — X gros.

Item Chablasiae pro II iurnatis in arena currus X gros.
 Item (Chablesiae) dictae Chablesiae pro una iurnata in calce currus V gros.
 Item Joanni Oudran pro II iurnatis currus in calce X gros.
 Item Anthonio Ganelli pro II iornatis sui currus in arena X gros.
 Item Perrodo de Loya pro II iornatis currus sui X gros.
 Item Petro Lombardi pro II iornatis currus sui X gros.
 Item Joi. de furno pro duabus iournatis currus sui X gros.
 Item Aymoni Martelly pro II iornatis currus sui X gros.
 Item Petro Lombardi pro II iornatis currus sui X gros.
 Item Joi. De furno pro 1 iornata currus sui V gros.
 Summa VII fl. VI gros.

Item pro expensis ducendo Seduni (sic) D. Anthonium Lamberti Lamberti primo dum fuit captus pro cœna IIII personarum domi de la Chables V gros.

Item in Martigniaco in prandio domi Caroli Regis tam pro personis quam pro Equis IX gros.

Item a Saint-Pierre De Clages in cœna VI gros

Summa paginae istarum expens. — XX gros.

Summa tota huius paginae IX flor. II gros.

Item Seduni domi Nob. Jois Hesperlin pro avena equorum VI gros.

Item in regressu in Martigniaco in cœna VII gros.

Item in Sancto-Mauricio in regressu in prandio III gros.

Item pro expensis factis ducendo Augustinum De Bertherinis pro in Martigniaco in prandio X gros.

Item in S^{to} Petro eundo superius V gros.

Item Seduni in cœna Domi Nobilis Jois Hesperlin XIX gros.

Item in regressu in prandio in S^{to} Petro VI gros.

Item in fulliaco in gustata III gros.

Item pro Procuratoribus domi Catherinae Chablesy XI gros.

Item magis pro dicto Augustino IIII^{or} ff. p. p.

Item tribus personis quae duxerunt superius dictum Augustinum pro iornatis suis, de praecepto Domini I fl. p. p.

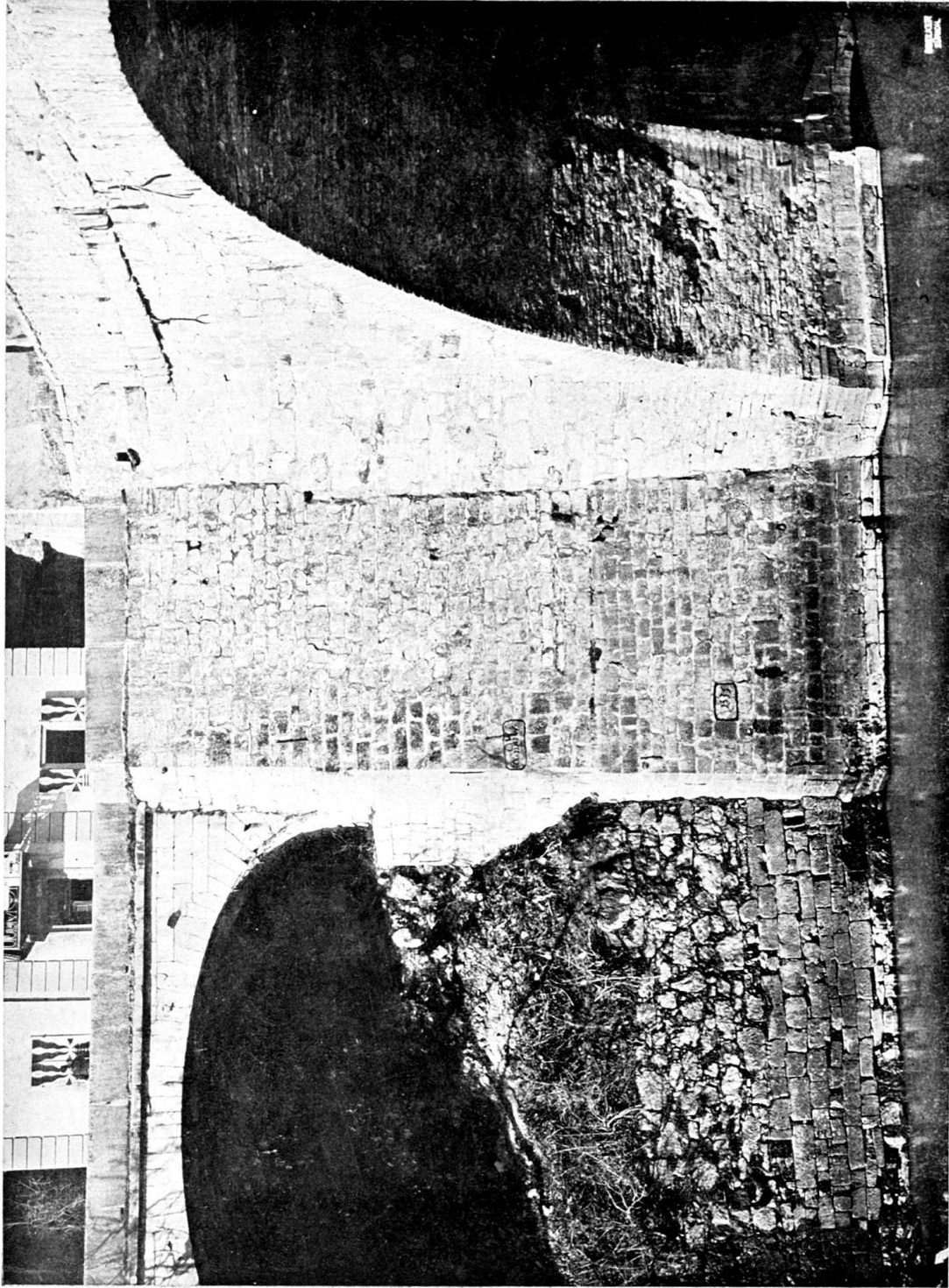
De quibus expensis Augustini oportet deducere duos fl. quos idem Castellanus a sindicis S^{ti} Mauricii Agaun.

Summa IX flor. IIII^{or} gros.

Et deductis duobus flor. quos recepit Castellanus de expensis hic computatis pro Augustino a sindicis S^{ti} Mauricii restant, summa tota huius paginae VII flor. IIII gros.

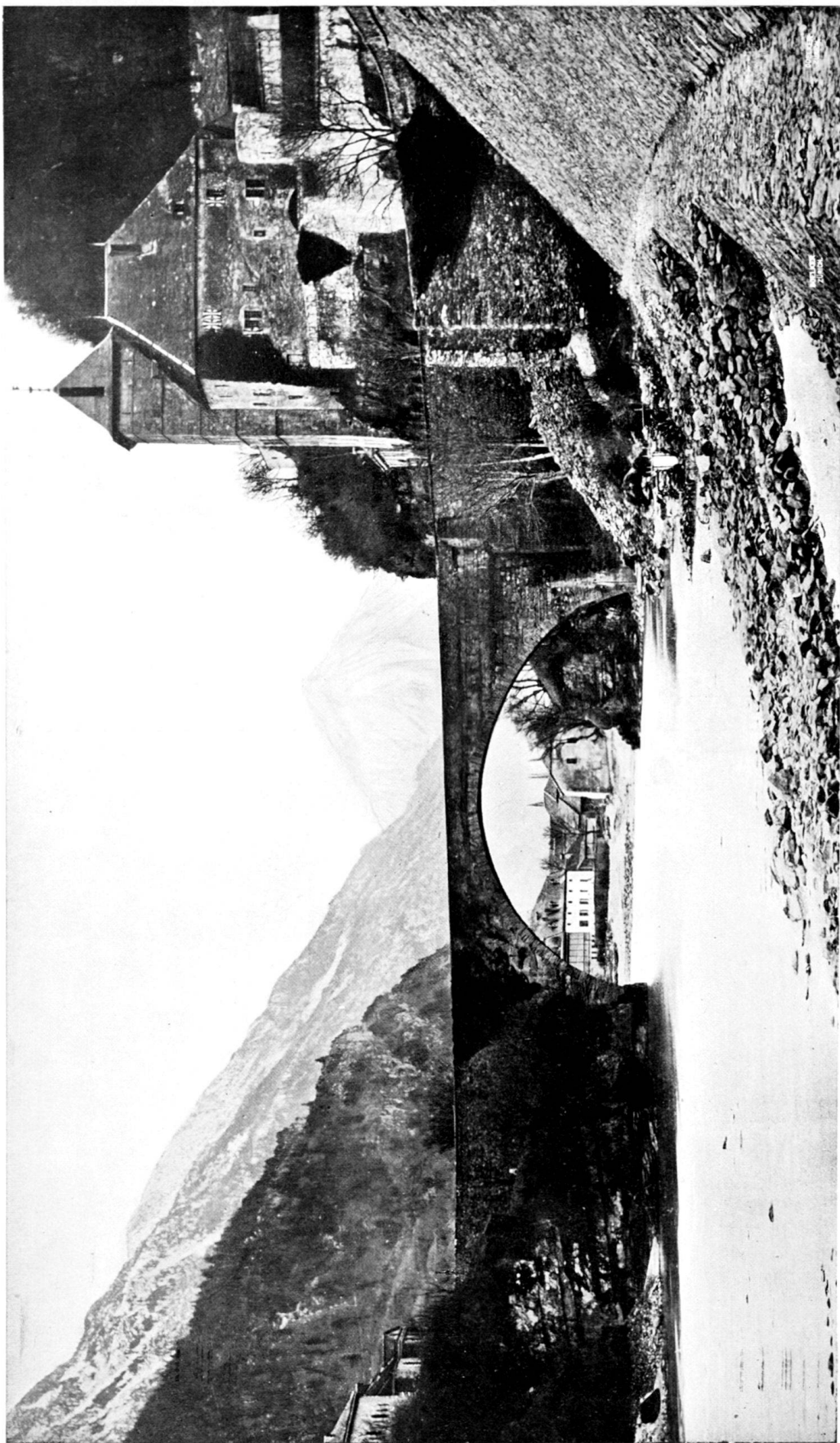
Item magis pro lignis tam in rafurno quam in fusta latomorum V flor. p. pond.“





Pont de Saint-Maurice.

Indicateur d'antiquités suisses. 1966, Nr. 2.



Pont de Saint-Maurice.